

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 4 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 4 février à 18h30, les membres composant le Conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 28 janvier 2021, se sont réunis au nombre de 49 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

Étaient présents :

André SANTINI	Olivier RIGONI	Stéphane FORMONT
Thierry LEFEVRE	Tiphaine BONNIER	Louis DORANGE
Fanny VERGNON	Etienne BERANGER	Claire GALLIOT
Philippe KNUSMANN	Kathy SIMILOWSKI	Guillaume LEVY
Fabienne LIADZE	Nicole BERNADET	Anne-Sophie THIBAULT
Ludovic GUILCHER	Dominique GIACOMETTI	Cyrille GRANDCLEMENT
Edith LETOURNEL	Maria GARRIGUES	Didier VERNET
David DAOULAS	Christine HELARY-OLIVIER	Floraine CORDIER
Nathalie PITROU	Thibaut ROUSSEL	Thomas PUIJALON
Alain LEVY	Marie-Hélène LE BERRE	Maud JOIE-SORIA
Claire GUICHARD	François SINSOLIEUX	Martine VESSIERE
Arthur KHANDJIAN	Florent TRIDERA	Jean-Baptiste BART
Claire SZABO	Eric KALASZ	André TANTI
Bernard de CARRERE	Isabelle MARLIERE	Thibaud GLOWACZOWER
Sabine LAKE-LOPEZ	Jean COURCELLE-LABROUSSE	

Étaient représentés :

Caroline ROMAIN par Guillaume LEVY
Corine SEMPE par David DAOULAS

Damien BALDIN par Maud JOIE-SORIA
Laurent PIEUCHOT par Floraine CORDIER

Guillaume LEVY est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il accepte.
Publication par affichage : le 11 février 2021.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que les membres du Conseil municipal ont eu communication des décisions municipales prises entre le 16 septembre 2020 et le 19 janvier 2021, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

I. ADMINISTRATION GENERALE

1. Présentation du rapport annuel d'activité de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2019.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'activité de la métropole du Grand Paris pour l'année 2019.

II. VILLE NUMERIQUE

2. Lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'installation et la maintenance de la fibre noire.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés qui résulteront de la consultation.

PRECISE qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 et L.2152-3 ont été présentées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Thibaut ROUSSEL et Ludovic GUILCHER ne prennent pas part au vote de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

III. FINANCES

3. Convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

4. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2021.

DÉCIDE de reporter la somme de 242 268,96 euros sur la ligne 001 en recettes d'investissement, d'affecter la somme de 27 000 000 euros au compte 1068 en recettes d'investissement et de reporter la somme de 20 182 373,39 euros sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

DIT que l'affectation définitive de ces sommes sera approuvée par délibération à l'issue du vote du compte administratif.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

5. Budget primitif de la Commune pour l'exercice 2021.

Le Conseil municipal :

ADOPTE le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021.

CONSTATE la constitution d'une provision de 500 000 € au titre des aléas découlant de l'exécution budgétaire en période de crise sanitaire.

Adopté par 40 voix

Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

Se sont abstenus : 6 : Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET, Didier BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON

6. Fixation du taux d'imposition des contributions directes locales pour l'année 2021.

Le Conseil municipal :

FIXE, ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des contributions directes locales à appliquer pour l'année 2021 :

	Bases 2020	Bases 2021 (en attente de notification)	Taux 2020 Ville	Taux 2020 Département	Taux 2021 Ville
Taxe d'habitation	142 052 833		17,74 %	-	17,74%
Taxe foncière bâti	237 268 866	237 743 404	14,24 %	7,08%	21,32 % (addition des taux Ville + département)
Taxe foncière non bâti	434 224	435 093	7,84 %	-	7,84 %

Adopté à l'unanimité

7. Subventions aux associations pour l'année 2021.

Le Conseil municipal :

AUTORISE le versement des subventions aux associations mentionnées dans le tableau annexé à la présente délibération.

DIT que le versement des subventions complémentaires est conditionné au respect des termes des conventions de mise à disposition de personnel municipal conclues entre la Ville et les associations concernées.

DIT qu'un titre de recettes d'un montant de 58 694€ sera émis par la Ville à l'encontre du Comité des Œuvres Sociales au titre des prestations réalisées en 2020.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Adopté à l'unanimité

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- MM. DAOULAS, DE CARRERE, DORANGE, KALASZ, KHANDJIAN, ROUSSEL, Mmes BERNADET, ROMAIN, SEMPE pour la subvention à l'Office Municipal des Sports (O.M.S.).

- MM. DAOULAS, LEFEVRE et Alain LEVY, Mmes BERNADET, GUICHARD, LIADZE pour la subvention à l'association Cultures Loisirs et Animation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (C.L.A.V.I.M.).
- MM. Alain LEVY, KHANDJIAN, Mmes BONNIER, GARRIGUES, GUICHARD, LIADZE pour la subvention à l'association ISSY TOURISME INTERNATIONAL
- M. GUILCHER, Mmes BERNADET, MARLIERE, PITROU pour la subvention à l'Association SEINE OUEST INSERTION (anciennement ALPIRIM, qui a fusionné avec l'association TRAIT D'UNION ENTR'AIDE EMPLOI).
- M. SANTINI, Mmes LETOURNEL et PITROU pour la subvention accordée au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.).
- MM. SANTINI, LEFEVRE, Alain LEVY, DAOULAS, Mme BERNADET, LIADZE pour l'avance de subvention à la MJC, Espace Icare.
- M. GUILCHER, SINSOLIEUX, RIGONI, DORANGE, Mme, BERNADET pour la subvention à l'association ISSY SENIORS (ex O.I.P.A.).
- MM. GUILCHER et COURCELLE-LABROUSSE, Mmes GARRIGUES, THIBAUT, LAKE-LOPEZ pour la subvention à l'association ISSY SOLIDAIRES (ex C.I.B.).
- M. SANTINI pour la subvention à l'Association 1, 2, 3 pour rester chez soi.
- M. Alain LEVY pour la subvention au Foyer des Jeunes Travailleurs « Les jeunes de la Plaine ».
- M. Alain LEVY, M. Guillaume LEVY pour la subvention à la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA).
- Mme GUICHARD pour la subvention à la Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine.
- Mme GARRIGUES pour la subvention à l'Association des pères de familles espagnoles émigrées en France.
- M. KHANDJIAN, Mme HELARY-OLIVIER, pour la subvention à l'Association Les Amis de la Gendarmerie.
- M. Alain LEVY pour la subvention au Centre culturel d'Issy-les-Moulineaux.

SUBVENTIONS OCTROYEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2021

DELEGATIONS	ASSOCIATIONS	Montant voté en 2020	Montant 2021
ACTION SOCIALE ET HANDICAP	APF FRANCE HANDICAP	800 €	800 €
	ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE D'ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	1 000 €
	COMITE DE BOULOGNE-BILLANCOURT DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	0 €	1 000 €
	JOKER VIVONS LE HANDICAP AUTREMENT	200 €	200 €
	JUSTE POUR SON SOURIRE	3 000 €	2 500 €
	LES PAPILLONS BLANCS DES RIVES DE SEINE	11 000 €	Fusion UNAPEI 92
	UNAPEI HAUTS-DE-SEINE 92	aucune subvention	10 000 €
AFFAIRES MILITAIRES	LES AMIS DE LA GENDARMERIE	500 €	500 €
	SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR Comité d'Issy les Moulineaux	300 €	300 €
	UNION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS (UFAC)	6 000 €	6 000 €
COMMERCES, ARTISANAT ET ATTRACTIVITE ECONOMIQUE	ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DES EPINETTES ET DE LA RUE DE L'EGALITE	3 000 €	3 000 €
	ISSY MAIRIE COMMERCES	27 148 €	18 000 €
COMMUNAUTE ARMENIENNE	ASSOCIATION CIVILE ARMENIENNE	3 000 €	3 000 €
	BALLET ARMENIEN NAVASART	4 000 €	4 000 €
	CROIX BLEUE DES ARMÉNIENS DE FRANCE	6 000 €	6 000 €
	HAMASKAÏNE HAUTS-DE-SEINE	1 000 €	1 000 €
	HAY-MED	2 500 €	2 500 €
	JEUNESSE ARMENIENNE DE FRANCE (JAF)	5 000 €	5 000 €
	MAISON ARMENIENNE CULTURELLE ET ARTISTIQUE	3 000 €	3 000 €
	SOLIDARITE PROTESTANTE FRANCE-ARMENIE	1 500 €	1 500 €
	VIGILANCE ARMENIENNE CONTRE LE NEGATIONNISME	2 500 €	2 500 €
COMMUNAUTE JUIVE	CENTRE CULTUREL D'ISSY LES MOULINEAUX	16 200 €	16 200 €

DELEGATIONS	ASSOCIATIONS	Montant voté en 2020	Montant 2021
CULTURE	ASSOCIATION MUSIDEES	266 €	aucune demande
	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION SOCIALE PAR LE TRAVAIL ET L'INSERTION (PHILIA)	aucune subvention	2 200 €
	ATELIER ART ET PARTAGE	266 €	1 000 €
	COMPAGNIE DE L'INSTANT	1 353 €	1 300 €
	COMPAGNIE DU CHAT DU CHESCHIRE	1 203 €	1 150 €
	COMPAGNIE DU MASQUE	3 195 €	3 000 €
	COMPAGNIE DU SAUTE-RUISSEAU	266 €	266 €
	COMPAGNIE L'INTIME	5 145 €	4 836 €
	COMPAGNIE MINUTE PAPILLON	1 174 €	1 174 €
	ENSEMBLE VOCAL GO'JAZZ	1 143 €	1 100 €
	ENSEMBLE VOCAL SYMPHOLIES	1 452 €	1 390 €
	GAM'Z	1 127 €	1 080 €
	HIP - HISTOIRES PHOTOGRAPHIQUES	1 000 €	1 000 €
	HISTOIRE ET RECHERCHES D'ISSY LES MOULINEAUX (HISTORIM)	1 600 €	1 500 €
	IMPROGLIO	902 €	865 €
	LA BIENNALE D'ISSY	19 750 €	19 750 €
	LA COMPAGNIE LE RIDEAU REPRISE	266 €	266 €
	LE FANZINE LE GRIMOIRE	797 €	797 €
	LES ARCHES	9 674 €	9 090 €
	LES MOMENTS DE L'INSTANT	443 €	443 €
	LIRE ET FAIRE LIRE DANS LES HAUTS-DE-SEINE	500 €	500 €
	PIGMENTS ET ARTS DU MONDE	1 127 €	1 080 €
	THEATRE DE L'EQUINOXE	1 578 €	1 510 €
	THEATRE DES AM' D'ISSY ET D'AILLEURS	1 127 €	aucune demande
	ZOOM 92130 PHOTO CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	1 801 €	1 800 €
	EDUCATION	AMICALE DES PARENTS INDEPENDANTS	300 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DES HAUTS DE SEINE		100 €	100 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ISSY-LES-MOULINEAUX PEEP		1 000 €	1 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE VICTOR HUGO		4 000 €	3 500 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA PREVENTION ROUTIERE		500 €	500 €
MUSIQUE EN GRANDES ECOLES		aucune subvention	500 €
UNION LOCALE DE LA FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES D'ISSY-LES-MOULINEAUX (FCPE)		1 000 €	1 000 €
FINANCES	CULTURES LOISIRS ET ANIMATIONS DE LA VILLE D'ISSY LES MOULINEAUX (CLAVIM)	7 636 956 €	7 975 856 €
	<i>CLAVIM - MAD de fonctionnaires</i>	998 522 €	1 022 000 €
	ESPACE ICARE	655 750 €	655 750 €
	SEINE OUEST INSERTION (SOI)	135 000 €	135 000 €
	<i>SOI (ex ALPIRIM) - MAD de fonctionnaires</i>	25 615 €	26 000 €
HYGIENE ET SECURITE	AUX CHATS QUI SOURIENT	2 000 €	aucune demande
PETITE ENFANCE	1 2 3 POUR RESTER CHEZ SOI	90 000 €	68 000 €
	ACCUEIL A L'ENFANT	1 550 €	1 800 €
	ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DE LA NAISSANCE	2 500 €	2 000 €
	CRECHE LES PETITES CANAILLES	500 €	aucune demande
	MULTI ACCUEIL GRENADINE	76 000 €	82 000 €
RESSOURCES HUMAINES	UNION LOCALE CFDT D'ISSY-LES-MOULINEAUX	1 500 €	1 500 €

DELEGATIONS	ASSOCIATIONS	Montant voté en 2020	Montant 2021
SANTÉ	AMICALE DES MEDECINS D'ISSY-LES-MOULINEAUX	7 000 €	7 000 €
	CROIX ROUGE FRANÇAISE	4 500 €	6 000 €
	FONDATION ODILON LANNELONGUE	1 800 €	1 800 €
	FRANCE ALZHEIMER HAUTS DE SEINE	1 500 €	1 500 €
	LES BLOUSES ROSES	400 €	300 €
	MAISON PLURI-PROFESSIONNELLE DE SANTÉ ISSY-LES-MOULINEAUX	500 €	aucune subvention
	MOUVEMENT VIE LIBRE	400 €	300 €
	PROTECTION CIVILE DE HAUTS-DE-SEINE - ANTENNE BOULOGNE-BILLANCOURT ET D'ISSY-LES-MOULINEAUX	7 000 €	7 000 €
	SPIM 92	5 000 €	aucune subvention
	UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES (UNAFAM 92)	500 €	500 €
VISITE DES MALADES DANS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS	500 €	500 €	
SPORTS	ACADEMIE DIOMEDE	22 000 €	22 000 €
	AEROCUB « LES ALCYONS » D'ISSY LES MOULINEAUX	6 000 €	5 000 €
	ARC CLUB SPORTIF D'ISSY-LES-MOULINEAUX	35 500 €	34 000 €
	ARCOLE - ASSOCIATION DES RESIDENTS POUR LA CREATION ET L'ORGANISATION DES LOISIRS AUX EPINETTES -SECTION BOXE FRANCAISE SAVATE	3 000 €	3 000 €
	ASSOCIATION DES BARBASTELLES D'ISSY LES MOULINEAUX POUR L'EXPLORATION SPELEOLOGIQUE (ABIMES)	4 500 €	4 500 €
	ASSOCIATION SPORTIVE ARARAT ISSY	75 000 €	75 000 €
	AVIA CLUB BOXE D'ISSY-LES-MOULINEAUX	11 000 €	8 000 €
	BIGA MUAY THAI CLUB	1 800 €	1 800 €
	BILLANCOURT ATHLETIC CLUB CANOE KAYAK SEVRES ISSY LES MOULINEAUX	16 400 €	15 000 €
	CHEMINS D'ISSY ET D'AILLEURS	1 500 €	500 €
	CLUB SPORTIF ET DES LOISIRS DE LA GENDARMERIE PRISMA	5 000 €	5 000 €
	ENTENTE PONGISTE ISSEENNE (EPI)	245 150 €	225 000 €
	FOOTBALL CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	235 000 €	235 000 €
	FOOTBALL DE TABLE CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	500 €	200 €
	FOOTBALL FEMININ D'ISSY LES MOULINEAUX	5 700 €	aucune demande
	FREE TOUCH RUGBY	4 100 €	4 100 €
	GRUPE ISSÉEN DE FOOTBALL TENNIS	1 500 €	1 000 €
	ISSY BASKET CLUB	45 000 €	38 000 €
	ISSY BUDO KAI ARTS MARTIAUX	35 000 €	32 500 €
	ISSY ESCALADE	16 000 €	16 000 €
	ISSY GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE (GRS)	16 000 €	16 000 €
	ISSY HANDBALL MASCULIN	90 000 €	84 000 €
	ISSY SAKURA ACADEMY	15 000 €	10 000 €
	ISSY TRIATHLON	96 800 €	94 000 €
	ISSY-LES-MOULINEAUX BADMINTON CLUB 92 (IMBC)	178 800 €	165 000 €
	ISSY-LES-MOULINEAUX TRAMPOLINE ET SPORTS ACROBATIQUES	17 500 €	17 500 €
	ISSY-LES-MOULINEAUX VOLLEY BALL (IMVB)	35 000 €	25 000 €
	LE CERCLE DES MOUSQUETAIRES D'ISSY-LES-MOULINEAUX	118 100 €	116 000 €
	PATINAGE ARTISTIQUE SUR ROULETTES (UNIROLLER)	3 000 €	1 500 €
	PETANQUE CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	3 000 €	3 000 €
	RCF ISSY AVIA (ATHLETISME)	223 100 €	218 000 €
	RUNNING NATURE DETENTE	500 €	500 €
	TENNIS CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	83 300 €	60 000 €
TOURISME ET RELATIONS INTERNATIONALES	ASSOCIATION DES PERES DE FAMILLES ESPAGNOLES EMIGRÉES EN FRANCE	700 €	500 €
	LES AMIS DE SONGOU MAN	2 000 €	2 000 €
VIE DES FEMMES	CIDFF 92/SUD	18 000 €	18 000 €

8. Participation financière de la Ville au titre des actions de prévention pour l'année 2021 dans le cadre du Contrat Local de Sécurité.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la participation financière de la Ville au titre des actions de prévention, dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, pour un montant de 30 450 €, réparti comme suit :

<i>Actions bénéficiant d'une participation financière de la commune dans le cadre du CLS (en euros)</i>		
N°	INTITULÉ/ACTEUR	VILLE 2021
ACTIONS « CITOYENNETÉ » EN DIRECTION DE LA JEUNESSE		
1	L'Ecole du Vent (ALPEGE)	1 670
4	Accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté (ASTI)	4 170
PRÉVENTION DE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE		
3	Prévention du décrochage scolaire (Questions d'Enfance)	570
4	Classe 6 ^{ème} passerelle (CLAVIM)	4 170
5	Médiation interculturelle, Jeunes et Parentalité (ASTI)	4 170
SOUTIEN À LA CONJUGALITÉ ET À LA PARENTALITÉ		
6	L'accompagnement et le soutien en amont et en aval des séparations parentales (CLAVIM)	2 670
7	L'Aparté, lieu d'accueil enfants/parents (CLAVIM)	1 670
PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES		
8	Accueil Ecoute - Création - Prévention - Socialisation (IMA'R'GE)	4 170
AIDE AUX VICTIMES		
9	Permanence d'un psychologue à l'Espace Andrée Chedid (ADAVIP-92)	7 190
TOTAL EN EUROS		30 450

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document résultant de la présente délibération.

AUTORISE le versement des participations financières de la commune aux associations ou organismes concernés.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, ne se prononcent pas sur l'attribution des subventions suivantes :

- MM. DAOULAS, LEFEVRE et Alain LEVY, Mmes BERNADET, GUICHARD, LIADZE pour la subvention à l'association Cultures Loisirs et Animation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (C.L.A.V.I.M.).

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

IV. DEVELOPPEMENT DURABLE

9. Présentation du Budget climat primitif de la Ville pour l'année 2021.

Le Conseil municipal :

ADOpte le budget climat primitif de la commune pour l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité

V. URBANISME

10. ZAC du Pont d'Issy. Approbation d'un avenant à la convention financière conclue entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville.

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'avenant relatif à la convention financière de la ZAC du Pont d'Issy conclue entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

Adopté à l'unanimité

11. ZAC du Pont d'Issy. Approbation d'une convention financière entre la SPL Seine Ouest Aménagement et la Ville.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention financière avec la SPL Seine Ouest Aménagement dans le cadre de la ZAC du Pont d'Issy.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

PRECISE que la recette correspondante est inscrite au budget communal.

Adopté à l'unanimité

12. Demande de dérogation au principe du repos dominical des entreprises BOUYGUES Travaux Publics et BESSAC.

Le Conseil municipal :

EMET un avis favorable à la demande de dérogation au principe du repos dominical, pour la période du 21 février 2021 au 31 mars 2022, formulée par les sociétés BOUYGUES Travaux Publics et BESSAC, dans le cadre des travaux de la ligne 15 pour le compte de la société du Grand Paris.

Caroline MILLAN ne prend pas part au vote de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET

VI. RESSOURCES HUMAINES

13. Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

AGENTS PERMANENTS

Catégorie	Grades	Effectifs Proposés au CM du 10 décembre 2020	Création de poste	Ouverture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Fermeture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Suppression de postes
-----------	--------	--	-------------------	---	---	-----------------------

● Collaborateurs de cabinet

3	0	0	0	0
---	---	---	---	---

● Emplois fonctionnels

A	Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 hab.	5	0	0	0	0
A	Directeur général des services des communes de 40 000 à 80 000 hab.	1	0	0	0	0
		6	0	0	0	0

● Filière administrative

A	Attaché	38	0	1	0	0
A	Attaché hors classe	1	0	0	0	0
A	Attaché principal	23	0	0	0	0
A	Attaché TNC	1	0	0	0	0
A	Directeur territorial	2	0	0	0	0
B	Rédacteur	19	0	2	2	0
B	Rédacteur principal de 1ère classe	7	0	0	0	0
B	Rédacteur principal de 2ème classe	12	0	1	0	0
C	Adjoint administratif territorial	53	0	1	0	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	31	0	0	2	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	40	0	0	0	0
		227	0	5	4	0

● Filière animation

B	Animateur	3	0	0	0	0
B	Animateur principal de 1ère classe	4	0	0	0	0
B	Animateur principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation	9	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	0	0	0	0

C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	5	0	0	0	0
		23	0	0	0	0

● Filière technique

A	Ingénieur	7	0	1	0	0
A	Ingénieur principal	4	0	0	0	0
B	Technicien	3	0	0	1	0
B	Technicien principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Technicien principal de 2ème classe	3	0	1	1	0
C	Adjoint technique territorial	122	0	0	2	2
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	12	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	84	0	0	0	1
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TNC	4	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial TNC	48	0	0	0	4
C	Agent de maîtrise	16	0	0	0	0
C	Agent de maîtrise principal	30	0	0	0	0
		335	0	2	4	7

● Filière sportive

A	Conseiller territorial des A.P.S.	1	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S.	2	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S. principal de 1ère classe	3	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S. principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
		7	0	0	0	0

● Filière culturelle

A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	4	0	0	0	0
A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale TNC	1	0	0	0	0
A	Professeur d'enseignement artistique hors classe	2	0	0	0	0
A	Conservateur (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Conservateur (bibliothèque)	1	0	0	0	0
A	Conservateur en chef (bibliothèque)	1	0	0	0	0
A	Bibliothécaire territorial	3	0	0	0	0
A	Bibliothécaire territorial principal	3	0	0	0	0
B	Assistant de conservation	6	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	10	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	0	0	0	0

B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine	10	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	10	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	12	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine TNC	2	0	0	0	0
		78	0	0	0	0

● Filière médico-sociale

A	Psychologue de classe normale	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux de classe normale	2	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux hors classe	6	0	1	1	0
A	Puéricultrice de classe normale	4	0	0	1	0
A	Puéricultrice hors classe	2	0	0	0	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants	38	0	4	0	1
A	Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	9	0	0	1	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants TNC	0	1	0	0	0
C	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	28	0	0	2	0
C	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	60	0	1	2	0
C	Agent social	65	0	1	0	0
C	Agent social principal de 1ère classe	7	0	0	0	0
C	Agent social principal de 2ème classe	28	0	0	0	0
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	23	0	0	0	1
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	19	0	0	0	0
A	Médecin hors classe	1	0	0	0	1
A	Médecin hors classe TNC	0	1	0	0	0
B	Technicien paramédical de classe normale	1	0	1	0	0
		295	2	8	7	3

974	2	15	15	10
------------	----------	-----------	-----------	-----------

Effectifs après la modification du 10 décembre 2020	974
Créations de Postes	2
Ouvertures de Postes	15
Fermetures de Postes	15
Suppressions de Postes	10
Nouveaux effectifs	966

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

14. Modification du tableau des emplois et autorisation d'occuper un emploi permanent par un agent contractuel de catégorie A.

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'actualisation du tableau des emplois annexé à la présente délibération.

DECIDE, compte tenu du non-aboutissement des tentatives de recrutement d'agents titulaires, l'occupation d'un emploi permanent par un agent contractuel aux fonctions de Responsable de pôle administratif et financier au service des moyens généraux, pour une durée d'un an renouvelable, en application de l'alinéa 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, afin de faire face aux besoins du service et eu égard à la nature des fonctions requérant des compétences spécifiques.

FIXE les conditions du recrutement précité comme suit :

Nature des fonctions :

- Recenser et évaluer les besoins annuels des services en fournitures
- Préparer le budget fonctionnement et participer à la préparation du budget investissement
- Superviser le suivi administratif et financier des commandes dès la réception des besoins émis par les services jusqu'au mandatement des factures
- Initier et suivre toutes les non-conformités et les SAV jusqu'à leurs clôtures
- Rédiger et suivre les marchés publics du service
- Tenir à jour les inventaires, suivre les prestations de maintenance et planifier leurs renouvellements
- Acquérir des fournitures responsables et/ou à responsabilité sociétale
- Suivre les recettes liées aux ventes de mobiliers réformés
- Assurer une veille technologique et industrielle
- Tenir à jour les indicateurs métiers mesurant la performance de gestion du service
- Gérer la ventilation des stocks de fournitures administratives sur les différents sites
- Encadrer une équipe de 3 assistant(e)s.

Grade d'assimilation : Attaché territorial

Niveau de rémunération : en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial au 1^{er} échelon (indice brut 444 – indice majoré 390)

Régime indemnitaire : régime indemnitaire lié au grade d'attaché territorial

Diplôme : formation supérieure

Expérience professionnelle : une expérience dans le domaine administratif, adaptée aux fonctions décrites ci-dessus,

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

VII. PETITE ENFANCE

15. Lancement de la procédure de délégation de service public pour les crèches « Cerfs-Volants », « P'tits Sapeurs » et « Pont d'Issy »

Le Conseil municipal :

AUTORISE le lancement d'une procédure de concession de service public en vue de déléguer la gestion des crèches « Cerfs-Volants », « P'tits Sapeurs » et « Pont d'Issy ».

APPROUVE le rapport présentant les prestations que devra assurer le concessionnaire.

PRECISE que le Conseil municipal sera saisi par Monsieur le Maire du choix du concessionnaire auquel il aura procédé et se prononcera sur le choix du titulaire pour le contrat de concession (affermage).

Adopté à l'unanimité

S'est abstenu : 1 : Thomas PUIJALON

16. Lancement de la procédure de délégation de service public pour la crèche située dans la ZAC Issy Cœur de Ville.

Le Conseil municipal :

AUTORISE le lancement d'une procédure de concession de service public en vue de déléguer la gestion de la crèche située au sein de la ZAC « Issy Cœur de ville »

APPROUVE le rapport présentant les prestations que devra assurer le concessionnaire.

PRECISE que le Conseil municipal sera saisi par Monsieur le Maire du choix du concessionnaire auquel il aura procédé et se prononcera sur le choix du titulaire pour le contrat de concession (affermage).

Adopté à l'unanimité

VIII. EDUCATION

17. Dénomination de la future école maternelle située rue Aristide Briand.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la dénomination de la future école maternelle située rue Aristide Briand : « école maternelle Sophie SCHOLL »

Adopté à l'unanimité

IX. ARCHITECTURE ET BATIMENTS

18. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux prestations de vérifications périodiques réglementaires des bâtiments communaux et de leurs équipements techniques.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché qui résultera de la consultation.

PRECISE qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3 ont été présentées, le marché sera relancé par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

X. MOYENS GENERAUX

19. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de matériaux, de matériels et d'outillages pour approvisionner le magasin central - lot n°5.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre qui résultera de la consultation.

PRECISE qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 et L.2152-3 ont été présentées, le marché sera relancé par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

20. Convention de numérisation et de réutilisation des archives communales entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville.

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de numérisation et de réutilisation des archives communales entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

XI. ESPACE PUBLIC

21. Approbation d'une convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur voirie avec la Métropole du Grand Paris et la société Métropolis.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur voirie avec la Métropole du Grand Paris et Metropolis SAS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

XII. COMMUNICATION

22. Renouvellement de la convention relative à la mise en maquette, la mise en page et l'impression des articles consacrés à l'Établissement Public Territorial dans le journal Point d'Appui.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention relative à l'organisation de la mise en maquette, de la mise en page et de l'impression des articles consacrés à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest dans le bulletin d'information municipal *Point d'Appui*.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

PRÉCISE que le coût des prestations précitées sera pris en charge par l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest à hauteur de 800 euros par parution et dans la limite de cinq parutions annuelles.

INDIQUE que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2023.

DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal.

Adopté à l'unanimité

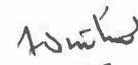
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à s'exprimer, la séance est levée à 21H24.

Le secrétaire de séance



Guillaume LEVY

Le Maire



André SANTINI